

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ETATS FINANCIERS**

**DELICE HOLDING SA**

**Siège social :** Immeuble « JOUMANA », la Zone d'Activité Kheïreddine, la Goulette 2060 - Tunis.

La société DELICE HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 08 Juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Jaouhar Ben ZID (Membre de DELOITTE TOUCHE TOHMASTU Limited) & Mr Faycel DERBEL (FINOR).

**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022**  
**BILAN**  
(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	Note	31/12/2022	31/12/2021	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	31/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Immobilisations incorporelles		35 218	35 218	Capital social		549 072 620	549 072 620
Moins : amortissements	<b>Moins</b>	(35 218)	(35 218)	Réserve légale		9 978 570	8 907 614
	<b>B-1</b>	-	-	Résultats Reportés		32 479	63 000
				Réserves et primes liées au capital		324	324
Immobilisations corporelles		570 943	624 143	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>		<b>559 083 993</b>	<b>558 043 558</b>
Moins : amortissements	<b>Moins</b>	(311 944)	(258 730)				
	<b>B-2</b>	<b>259 000</b>	<b>365 413</b>	Résultat de l'exercice		23 926 803	21 356 122
Immobilisations financières		573 173 188	567 570 688	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<b>B-7</b>	<b>583 010 796</b>	<b>579 399 680</b>
Moins : Provisions	<b>Moins</b>	-	(2 000 000)	<b>PASSIFS</b>			
	<b>B-3</b>	<b>573 173 188</b>	<b>565 570 688</b>	<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>573 432 188</b>	<b>565 936 101</b>	Provisions pour risques et charges		455 150	365 804
<b>ACTIFS COURANTS</b>				<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Clients et comptes rattachés	<b>B-4</b>	1 012 810	3 433 154	Fournisseurs et Comptes rattachés	<b>B-8</b>	420 700	188 299
Autres Actifs courants	<b>B-5</b>	9 865 280	1 891 894	Autres passifs courants	<b>B-9</b>	2 540 330	2 369 976
Placements et autres actifs financiers		-	2 000 000				
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>B-6</b>	2 116 698	9 062 610				
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>12 994 788</b>	<b>16 387 658</b>	<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>3 416 180</b>	<b>2 924 079</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>586 426 976</b>	<b>582 323 759</b>	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>586 426 976</b>	<b>582 323 759</b>

**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022**  
**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2022	31/12/2021
<b>Produits d'exploitation</b>			
Dividendes	R-1	23 562 430	20 942 799
Management fees	R-2	2 370 526	5 135 917
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>25 932 956</b>	<b>26 078 716</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats services et prestations	R-3	166 328	108 618
Charges de Personnel	R-4	1 649 635	3 607 506
Dotations/reprises aux amortissements et aux provisions	R-5	(1 804 241)	779 749
Autres Charges d'exploitation	R-6	560 525	550 187
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>572 247</b>	<b>5 046 060</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>25 360 709</b>	<b>21 032 656</b>
Produits des placements	R-7	572 136	456 095
Autres gains ordinaires		-	11 462
Autres pertes ordinaires	R-8	(2 000 000)	-
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>23 932 845</b>	<b>21 500 213</b>
Impôt sur les bénéfices		(5 642)	(135 085)
Contribution Sociale de Solidarité		(400)	(9 006)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>23 926 803</b>	<b>21 356 122</b>

**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022**  
**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	2022	2021
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat net		23 926 803	21 356 122
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions	R-5	(1 804 241)	779 749
* Variation des :			
Créances	F-1	2 420 344	(1 307 850)
Autres actifs courants	F-1	(7 973 386)	7 680 953
Fournisseurs d'exploitation	F-1	232 401	170 566
Autres passifs courants	F-1	(1 097 980)	847 414
Réduction de valeur titres Zitouna Tamkeen	R-8	2 000 000	-
		<u>17 703 941</u>	<u>29 526 954</u>
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>			
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	(192 580)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	B-3	(7 602 500)	(8 171 520)
		<u>(7 602 500)</u>	<u>(8 364 100)</u>
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>			
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de Placement</b>			
		<u>2 000 000</u>	<u>7 000 000</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	B-7 et B-9	(19 047 353)	(20 315 688)
		<u>(19 047 353)</u>	<u>(20 315 688)</u>
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>			
<b>Variation de trésorerie</b>			
		<u>(6 945 912)</u>	<u>7 847 166</u>
Trésorerie au début de l'exercice	B-6	9 062 610	1 215 444
Trésorerie à la clôture de l'exercice	B-6	2 116 698	9 062 610

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### I. Présentation de la société

La société «Délice Holding» est une société anonyme constituée le 20 Mai 2013 et régie par le Code des Sociétés Commerciales.

Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10 000 dinars divisé en 100 actions de 10 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Août 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15 417 888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune.

La synthèse des apports constitués exclusivement par des titres, telle qu'elle ressort des rapports des commissaires aux apports et compte tenu des décotes approuvées par les actionnaires, se présente comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Prix d'acquisition unitaire	Valeur de l'apport en titres de participation	Rémunération en capital social
Delta plastic	11 439	100	1 056,847	12 089 273	12 089 270
SOCOGES	10 420	100	147,015	1 531 896	1 531 850
STIAL	913 957	13	121,669	111 200 234	111 200 240
CF	46 820	100	99,958	4 680 034	4 679 980
SBC	58 744	100	420,090	24 677 767	24 677 540
			<b>Total</b>	<b>154 179 204</b>	<b>154 178 880</b>

L'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39 488 374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

Les apports tels qu'ils ressortent du rapport du commissaire aux apports, se présentent comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur unitaire de l'apport	Valeur totale de l'apport
CLC	235 330	100	1 678	394 883 740

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2022 à 549.072.620 dinars divisé en 54 907 262 actions de 10 dinars chacune.

La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de sociétés et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et engineering financière, comptable, juridique et autres...
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire.

## **II. Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés au 31.12.2022 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

## **III. Respect des normes comptables tunisiennes**

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable. L'exercice comptable objet des présents états financiers débute le 01/01/2022 et finit le 31/12/2022.

## **IV. Conventions et méthodes comptables appliquées**

Les conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers sont les suivantes :

### ***(1)- Immobilisations financières***

Lors de leur acquisition, les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des immobilisations financières à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

### ***(2)- Titres de placement***

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

La juste valeur des placements à court terme qui ne sont pas cotés est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés, et la valeur mathématique des titres.

### ***(3)- Les revenus***

Les revenus de la société sont constitués essentiellement des dividendes et des honoraires de conseil, d'études et de gestion facturées aux sociétés du groupe.

**V. Notes relatives aux rubriques du bilan :**

**(B-1)-Immobilisations incorporelles :**

La rubrique « immobilisations incorporelles » se détaille au 31 décembre 2022 comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2021	35 218	(35 218)	-
- Acquisitions de l'exercice	-	-	-
- Amortissements de l'exercice	-	-	-
<u>Solde au 31 décembre 2022</u>	<u>35 218</u>	<u>(35 218)</u>	<u>-</u>

**(B-2)-Immobilisations corporelles :**

La rubrique « immobilisations corporelles » se présente au 31 décembre 2022 comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2021	624 143	(258 730)	365 413
- Acquisitions de l'exercice	-	-	-
- Cessions de l'exercice	(53 200)	53 200	-
- Amortissements de l'exercice	-	(106 413)	(106 413)
<u>Solde au 31 décembre 2022</u>	<u>570 943</u>	<u>(311 943)</u>	<u>259 000</u>

**(B-3)-Immobilisations financières :**

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31/12/2022 à **573 173 188 dinars** et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre d'actions	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021	% de détention
Titres CLC	293 831	401 201 740	401 201 740	81,62%
Titres STIAL	913 957	111 200 234	111 200 234	43,01%
Titres SBC	67 555	24 677 767	24 677 767	59,26%
Titres DP	11 439	12 089 273	12 089 273	99,99%
Titres CF	82 536	9 680 274	7 180 154	30,68%
Titres SOCOGES	10 500	1 050 000	1 050 000	50,00%
Titres ZITOUNA TAMKEEN	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10,00%
Titres GDI LISSADIRAT	15 000	150 000	-	100,00%
Titres CLN	50 000	5 521 400	-	15,63%
Titres Délice Academy	450	4 500	-	90,00%
<b>Total valeurs brutes</b>		<b>573 173 188</b>	<b>567 570 688</b>	
Provision sur titres ZITOUNA TAMKEEN		-	2 000 000	
<b>Total valeurs nettes</b>		<b>573 173 188</b>	<b>565 570 688</b>	

Les mouvements enregistrés sur les immobilisations financières se détaillent comme suit :

<b><u>Solde au 31 décembre 2021</u></b>	<b><u>567 570 688</u></b>
Souscription au capital de la CLC	7 598 000
Souscription au capital de Délice Academy	4 500
Réduction de valeur titres ZITOUNA TAMKEEN	(2 000 000)
<b><u>Soldes au 31 décembre 2022</u></b>	<b><u>573 173 188</u></b>

**(B-4)-Clients et comptes rattachés :**

Cette rubrique présente au 31/12/2022 un solde de **1 012 810 dinars** contre **3 433 154 dinars** à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Clients locaux SBC	98 694	416 501
- Clients locaux CLC	-	60 199
- Clients locaux CLN	297 500	1 336 264
- Clients locaux CLSB	-	1 114 439
- Clients locaux DP	89 251	89 251
- Clients locaux SDEM	527 365	416 500
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>1 012 810</u></b>	<b><u>3 433 154</u></b>

**(B-5)-Autres actifs courants :**

Cette rubrique présente au 31/12/2022 un solde de **9 865 280 dinars** contre **1 891 894 dinars** à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Dividendes à recevoir	7 709 595	1 099
- Etat, retenue à la source	169 444	15 230
- Produits à recevoir	39 508	127 380
- Débiteurs divers – Société de Groupe	591 596	456 115
- Etat report IS	1 097 926	1 087 969
- TVA déductible	107 078	45 303
- Charges constatées d'avance	-	10 793
- Acomptes provisionnels	121 576	129 812
- Prêt au personnel	11 750	9 688
- Prêt CNSS	-	1 507
- Personnel - avances et acomptes	-	7 000
- Fournisseurs - avances et acomptes	16 807	-
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>9 865 280</u></b>	<b><u>1 891 894</u></b>



**(B-6)-Liquidités et équivalents de liquidités:**

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31/12/2022 un solde de **2 116 698 dinars** contre **9 062 610 dinars** à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Banques	2 115 056	9 060 622
- Caisse	1 642	1 988
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>2 116 698</u></b>	<b><u>9 062 610</u></b>

**(B-7)-Capitaux propres :**

Cette rubrique présente au 31/12/2022 un solde de **583 010 796 dinars** contre un solde de **579 399 680 dinars** à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Capital	549 072 620	549 072 620
- Réserves légales	9 978 570	8 907 614
- Résultats Reportés	32 479	63 000
- Réserves et primes liées au capital	324	324
<b><u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u></b>	<b><u>559 083 993</u></b>	<b><u>558 043 558</u></b>
- Résultat de l'exercice	23 926 803	21 356 122
<b><u>Total des capitaux propres avant affectation</u></b>	<b><u>583 010 796</u></b>	<b><u>579 399 680</u></b>

Le résultat par action se détaille comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Résultat de la période	23 926 803	21 356 122
Nombre d'actions	54 907 262	54 907 262
<b><u>Résultat par action</u></b>	<b><u>0,436</u></b>	<b><u>0,389</u></b>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
Exercice clos le 31 décembre 2022

	Capital Social	Réserves Légales	Résultats Reportés	Autres compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	549 072 620	7 835 052	109 939	324	21 341 311	578 359 246
Affectation résultat PV AGO du 25/06/2021		1 072 562	20 268 749		(21 341 311)	-
Distribution des dividendes (0,370 dinars par action)			(20 315 687)			(20 315 687)
Résultat net de la période au 31/12/2021					21 356 122	21 356 122
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	549 072 620	8 907 614	63 000	324	21 356 122	579 399 680
Affectation résultat PV AGO du 02/02/2022		1 070 956	20 285 165		(21 356 122)	-
Distribution des dividendes (0,370 dinars par action)			(20 315 687)			(20 315 687)
Résultat net de la période au 31/12/2022					23 926 803	23 926 803
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	549 072 620	9 978 570	32 479	324	23 926 803	583 010 796

**(B-8)-Fournisseurs et comptes rattachés :**

Cette rubrique présente au 31/12/2022 un solde de **420 700 dinars** contre **188 299 dinars** à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Fournisseurs d'exploitation	420 700	188 299
<b><u>TOTAL</u></b>	<u>420 700</u>	<u>188 299</u>

**(B-9)-Autres passifs courants :**

Cette rubrique présente au 31/12/2022 un solde de **2 540 330 dinars** contre **2 369 976 dinars** à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Charges à payer	829 517	1 319 844
- Etats impôt sur les sociétés	5 642	135 085
- Contribution Sociale de Solidarité	400	9 006
- CNSS	78 974	161 821
- Etat-Retenu à la source sur salaires	19 092	30 404
- Etat-autres impôts à payer	7 445	11 668
- TVA collectée	248 500	611 441
- Actionnaires dividendes à payer	1 268 334	-
- Crédoeurs divers	82 426	90 707
<b><u>TOTAL</u></b>	<u>2 540 330</u>	<u>2 369 976</u>

**VI. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :**

**(R-1)-Dividendes :**

Les dividendes s'élèvent au 31 décembre 2022 à **23 562 430 dinars** contre **20 942 799 dinars** au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Dividendes- Société Tunisienne des Industries Alimentaires	12 978 189	19 558 680
- Dividendes- Centrale laitière du Cap-Bon	6 108 610	-
- Dividendes- Société des boissons du Cap-Bon	3 000 000	-
- Dividendes- Delta plastic	1 475 631	1 384 119
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>23 562 430</u></b>	<b><u>20 942 799</u></b>

**(R-2)-Management fees :**

Les management fees s'élèvent au 31/12/2022 à **2 370 526 dinars** contre **5 135 917 dinars** au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Management fees- Société des boissons du Cap-Bon	467 649	700 143
- Management fees- Centrale laitière du Cap-Bon	75 000	425 740
- Management fees- Centrale laitière du Nord	500 000	1 673 134
- Management fees- Centrale laitière Sidi-Bouزيد	250 000	1 486 727
- Management fees- Delta Plastic	250 000	150 031
Management fees- SDEM	927 877	700 143
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>2 370 526</u></b>	<b><u>5 135 917</u></b>

**(R-3)-Achats services et prestations :**

Les achats de services et prestations s'élèvent au 31/12/2022 à **166 328 dinars** contre **108 618 dinars** au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	202 233	157 123
- Achats d'approvisionnement consommés	26 081	15 186
- Transferts de charges	(61 985)	(63 691)
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>166 328</u></b>	<b><u>108 618</u></b>

**(R-4)-Charges de personnel :**

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2022 à **1 649 635 dinars** contre **3 607 506 dinars** au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Salaires	1 761 497	2 023 556
- Charges connexes aux salaires	(57 717)	97 770
- Autres charges de personnel	(512 490)	896 379
- Charges sociales	458 345	589 801
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>1 649 635</u></b>	<b><u>3 607 506</u></b>

**(R-5)-Dotations nettes aux amortissements et aux provisions :**

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent au 31/12/2022 à **(1 804 241) dinars** contre **779 749 dinars** au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Dotations aux amortissements	106 414	113 945
- Provisions pour risques et charges	89 345	165 804
- Provisions sur titre de participation	-	500 000
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres	(2 000 000)	-
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>(1 804 241)</u></b>	<b><u>779 749</u></b>

**(R-6)-Autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2022 à **560 525 dinars** contre **550 187 dinars** au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Frais postaux et frais de télécommunication	15 197	8 092
- Services bancaires et assimilés-Commissions	547	1 044
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	130 000	100 000
- Publicité	19 959	10 011
- Location	65 181	62 304
- Réception	100 036	59 927
- TFP	24 393	43 740
- FOPROLOS	20 993	26 870
- TCL-TIB	5 642	10 795
- Droits d'enregistrement et de timbre	7 308	5 362
- Taxes sur véhicules	2 440	2 040
- Redevance logiciel	381 351	404 107
- Jetons de présence	127 500	125 000
- Voyages et déplacement	41 637	55 751
- Prime d'assurance	11 103	11 764
- Charges diverses ordinaires	531 713	317 861
- Transfert charge-Autre charges	(924 475)	(694 481)
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>560 525</u></b>	<b><u>550 187</u></b>

**(R-7)-Produits des placements :**

Les produits de placement s'élèvent au 31/12/2022 à **572 136 dinars** contre **456 095 dinars** durant l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Intérêts/ Placements	417 236	388 753
- Intérêts créditeurs	154 900	67 620
- Autres	-	(278)
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>572 136</u></b>	<b><u>456 095</u></b>

**(R-8)- Autres pertes ordinaires :**

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31/12/2022 à **2 000 000 dinars**, contre un solde nul durant l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Réduction de valeur titres Zitouna Tamkeen	2 000 000	-
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>2 000 000</u></b>	<b><u>-</u></b>

**VII. Notes sur les rubriques de l'état des flux de trésorerie**

**(F-1)-Variation du besoin en fonds de roulement :**

	<u>Au 31 Décembre</u>		<u>Variation</u>
	<u>2022</u>	<u>2021</u>	
- Clients et comptes rattachés	1 012 810	3 433 154	(2 420 344)
- Fournisseurs et comptes rattachés	420 700	188 299	232 401
- Autres actifs courants	9 865 280	1 891 894	7 973 386
- Autres passifs courants	1 271 996	2 369 975	(1 097 980)
- Dividendes à payer	1 268 334	-	1 268 334

**VIII. Engagements hors bilan**

**- Engagement donné à SICAR AMEN**

En vertu d'un pacte signé au cours de l'exercice 2017, la société « DELICE HOLDING » s'est convenue avec la société « SICAR AMEN » d'acquérir, courant l'exercice 2023, les 45.000 actions nouvellement émises par la « Société des boissons du Cap-Bon», ayant une valeur nominale unitaire de 286 dinars et souscrites et libérées par la société « SICAR AMEN ». Le prix de la rétrocession ainsi convenue serait déterminé sur la base des critères se rattachant directement aux résultats réalisés par la « Société des boissons du Cap-Bon», et ce, tenant compte de la combinaison des méthodes de valorisation suivantes :

- La méthode de l'actif net comptable corrigé et la rente du goodwill ;
- La méthode des Discounted Cash-Flow ; et
- La méthode du multiple du résultat Brut d'exploitation.

**IX. Autres notes**

**- Parties liées**

Le conseil d'administration réuni le 26 Avril 2022 a autorisé, à postériori, votre société à consentir à la « Centrale Laitière du Cap-Bon » un placement inter société d'un montant de 2.000.000 dinars, souscrit le 02 Mars 2021 et échéant le 31 Janvier 2022 rémunéré à 6,23% l'an.

Le produit constaté, à ce titre, en 2022 s'élève à 10 729 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à conclure avec la société IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » une convention de mise à disposition - occupation des espaces de travail et prestations annexes portant sur une superficie de 170,84 m2 composée de plusieurs espaces de travail, salles de réunion, espaces de bureaux, places parking et les parties communes disponibles aux rez-de-chaussée (moitié hall), 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 7ème étage, bloc A de l'immeuble « JOUMENA » sise à la Zone d'Activité Keireddine, la Goulette – Tunis – 2060, ainsi que la mise à disposition de bureaux, matériel informatique et de télécommunication, connexion internet, de personnel de ménage, de sécurité, d'entretien, de gestion du courrier... .

Cette convention est consentie pour une période de cinq années, commençant le 1er Juin 2020 et finissant le 31 mai 2025, moyennant un loyer annuel de 39 491 dinars payable mensuellement et majoré de 7% l'an.  
La charge constatée, à ce titre, en 2022 s'élève à 43 981 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à conclure avec la « Société Délice des Eaux Minérales » une convention de gestion, en vertu de laquelle votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de cette société moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Ladite convention est entrée en vigueur à compter du 1er Juin 2020.

Le revenu constaté à ce titre en 2022, s'élève, en hors taxes à 927 877 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé la société à conclure avec « la Centrale Laitière du Cap-Bon », « la Centrale Laitière du Nord » et « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2022, s'élèvent, en hors taxes, à 825 000 dinars répartis comme suit :

- 75 000 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 500 000 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ; et
- 250 000 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé la société à conclure avec « la société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1er août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2022, s'élèvent, en hors taxes à 617 649 dinars, à hauteur de 467 649 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon », et de 150 000 dinars pour la « DELTA PLASTIC ».

Votre société a facturé, moyennant des notes de débit, certaines prestations relatives à des charges de fonctionnement pour un montant total, en hors taxes, de 986 460 dinars répartis comme suit :

- 136 335 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 179 059 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » ;
- 153 241 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ;
- 203 089 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon » ;
- 202 319 dinars pour « la Société Délice des Eaux Minérales » ;
- 56 741 dinars pour « la Compagnie Fromagère » ;
- 18 012 dinars pour « la DELTA PLASTIC » ; et
- 37 664 dinars pour « la Société tunisienne des industries alimentaires ».

La société Délice Holding a procédé à des formations au profit de son personnel auprès de la société Délice Academy.  
La charge constatée, à ce titre, en 2022 s'élève à 38 662 dinars.

La société « la Centrale Laitière du Cap-Bon » a facturé diverses charges d'exploitation à la société Délice Holding.  
La charge totale constatée, à ce titre, en 2022 s'élève à 22 677 dinars.

L'AGO de la STIAL tenue le 24 Mai 2022 a décidé de distribuer des dividendes pour 30 175 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 12 978 189 dinars.

L'AGO de la DELTA PLASTIC tenue le 8 Mars 2022 a décidé de distribuer des dividendes pour 1 475 760 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 1 475 631 dinars.



L'AGO de la CLN tenue le 25 Janvier 2022 a décidé de distribuer des dividendes pour 19 200 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 3 000 000 dinars.

L'AGO de la CLC tenue le 28 Décembre 2022 a décidé de distribuer des dividendes pour 6 120 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 6 108 610 dinars.

# DELICE HOLDING SA

## RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

**Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,**

### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Délice Holding SA » pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 586 426 976 dinars, un bénéfice net de 23 926 803 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Délice Holding SA », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Questions clé de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

### **Immobilisations financières**

#### **➤ Risque identifié**

Etant une société Holding, les immobilisations financières présentent la rubrique la plus importante du bilan. Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers (B-3), les immobilisations financières sont constituées exclusivement par des titres de participation, dont la valeur comptable nette de provision s'élève au 31 décembre 2022 à 573 173 188 dinars et représente 98% du total des actifs.

En se référant à la note aux états financiers (IV), la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur de marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que de la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Ainsi, la Direction s'appuie essentiellement sur les informations communiquées par les filiales se rapportant sur leurs situations financières actuelles, en se référant notamment aux derniers états financiers audités et à leurs perspectives futures, pour apprécier l'existence d'un indice de dépréciation, qui, par la suite, mérite d'être provisionné ou non. En outre, elle a pris en considération l'effet de synergie entre les différentes sociétés du groupe opérant dans un secteur compatible.

Compte tenu l'importance de la rubrique immobilisations financières et la complexité du processus d'évaluation et d'appréciation du risque lié à l'évaluation, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations financières constitue un point clé d'audit.

#### **➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des immobilisations financières sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation des valeurs d'usage, déterminées par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier le caractère raisonnable des projections futures adoptées, le cas échéant, et que ces projections ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et qu'ils ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ; et
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des

lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

## ***II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires portant sur la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société « Délice Holding SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 28 avril 2023**

## **Les Commissaires aux Comptes**

**Cabinet M.S.Louzir  
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

**FINOR**

**Jaouhar Ben ZID**

**Faycel DERBEL**

# DELICE HOLDING SA

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING SA »,**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner, à travers le présent rapport, toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A- Conventions et opérations nouvellement réalisées**

Nous vous informons que votre conseil ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions et opérations conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

### **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

**B-1** Le conseil d'administration réuni le 26 Avril 2022 a autorisé, à postériori, votre société à consentir à la « Centrale Laitière du Cap-Bon » un placement inter société d'un montant de 2.000.000 dinars, souscrit le 02 Mars 2021 et échéant le 31 Janvier 2022 rémunéré à 6,23% l'an.

Le produit constaté, à ce titre, en 2022 s'élève à 10 729 dinars.

**B-2** Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à conclure avec la société IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » une convention de mise à disposition - occupation des espaces de travail et prestations annexes portant sur une superficie de 170,84 m2 composée de plusieurs espaces de travail, salles de réunion, espaces de bureaux, places parking et les parties communes disponibles aux rez-de-chaussée (moitié hall), 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 7ème étage, bloc A de l'immeuble « JOUMENA » sise à la Zone d'Activité Keireddine, la Goulette – Tunis – 2060, ainsi que la mise à disposition de bureaux, matériel informatique et de télécommunication, connexion internet, de personnel de ménage, de sécurité, d'entretien, de gestion du courrier... .

Cette convention est consentie pour une période de cinq années, commençant le 1<sup>er</sup> Juin 2020 et finissant le 31 mai 2025, moyennant un loyer annuel de 39 491 dinars hors taxes payable mensuellement et majoré de 7% l'an.

La charge constatée, à ce titre, en 2022 s'élève à 43 981 dinars.

**B-3** Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à conclure avec la « Société Délice des Eaux Minérales » une convention de gestion, en vertu de laquelle votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de cette société moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Ladite convention est entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2020.

Le revenu constaté à ce titre en 2022, s'élève, en hors taxes à 927 877 dinars.

**B-4** Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Centrale Laitière du Cap-Bon », la « Centrale Laitière du Nord » et la « Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2022, s'élèvent, en hors taxes, à 825 000 dinars répartis comme suit :

- 75 000 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 500 000 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ; et
- 250 000 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2022, s'élèvent, en hors taxes à 617 649 dinars, à hauteur de 467 649 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon », et de 150 000 dinars pour la « DELTA PLASTIC ».

### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

C-1 Votre conseil d'administration réuni le 11 Décembre 2019 prend acte de la cessation de Monsieur Mohamed MEDDEB de ses fonctions de Président Directeur Général suite à la modification du mode de gouvernance et la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil et celle du Directeur Général et décide, par conséquent, de le nommer en qualité du Président du Conseil d'Administration à partir du 11 Décembre 2019 expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

Par ailleurs, votre conseil d'administration réuni le 2 juin 2022 a décidé de renouveler Monsieur Mohamed MEDDEB en sa qualité du Président du Conseil d'Administration pour une période de trois ans.

Aucune rémunération, à ce titre, n'a été fixée ou servie en 2022.

**C-2** Votre conseil réuni le 2 Juin 2022 décide de nommer Madame Nadia MEDDEB DJILANI en tant que Directeur Général de la société, pour une période de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

Votre conseil d'administration réuni le 11 Décembre 2019 a décidé de lui attribuer une rémunération fixée à Neuf Mille Cinq Cent Dinars net par mois sur la base de 14 mensualités jusqu'à la fin de son mandat.

En outre, le conseil décide d'allouer au Directeur Général un bonus annuel fixé par le comité des rémunérations.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2022 est de 398 679 dinars répartis comme suit :

- Salaire Brut : 227 556 dinars ;

- Diverses charges sociales et fiscales : 59 175 dinars ; et
- Un bonus annuel estimé à 111 948 dinars y compris les charges sociales et fiscales.

**C-3** Votre conseil d'administration réuni le 2 Juin 2022 a nommé Madame Cyrine MEDDEB ABIDI en sa qualité de Directeur Général Adjoint, pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2022 est de 382 900 dinars répartis comme suit :

- Salaire Brut : 215 074 dinars
- Diverses charges sociales et fiscales : 55 878 dinars ; et
- Un bonus annuel estimé à 111 948 dinars y compris les charges sociales et fiscales.

**C-4** Votre conseil d'administration réuni le 2 Juin 2022 a nommé Monsieur Mohamed Ali MEDDEB en sa qualité de Directeur Général Adjoint, pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

Votre conseil d'administration réuni le 02 mai 2014 a fixé sa rémunération comme suit :

- Une partie fixe sous forme d'un salaire mensuel net de 7 000 dinars.
- Une partie variable en fonction du niveau de réalisation des objectifs.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2022 est de 288 899 dinars répartis comme suit :

- Salaire Brut : 170 045 dinars ;
- Diverses charges sociales et fiscales : 43 988 dinars ; et
- Un bonus annuel estimé à 74 866 dinars y compris les charges sociales et fiscales.

**C-5** Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de DELICE HOLDING SA, se détaillent comme suit :

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Président Conseil d'Administration par les filiales au titre de 2022 se détaillent comme suit :

<b>Filiale</b>	<b>Salaires (en TND)</b>	<b>Primes de performance (en TND)</b>
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	1 861 078	449 410
La Centrale Laitière du Cap-Bon	720 635	125 000
La Centrale Laitière du Nord	343 716	0
La Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد	505 295	156 250
La Société des Boissons du Cap-Bon	617 063	109 375
La Compagnie Fromagère	303 751	0

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Directeur Général, Mme Nadia Meddeb, par les filiales au titre de 2022 se détaillent comme suit :

<b>Filiale</b>	<b>Salaires (en TND)</b>	<b>Primes de performance (en TND)</b>
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	299 473	139 535
La Centrale Laitière du Nord	297 196	0

- Les rémunérations brutes et avantages servis à l'administrateur, Mr Ahmed Meddeb, par les filiales au titre de 2022 se détaillent comme suit :

<b>Filiale</b>	<b>Salaires (en TND)</b>	<b>Primes de performance (en TND)</b>
Société Délice des Eaux Minérales	217 766	110 259
La Société des Boissons du Cap-Bon	223 523	111 894
SOCOGEs	250 735	101 686



Par ailleurs, la Société Tunisienne des Industries Alimentaires a mis à la disposition du Président Conseil d'Administration une voiture de fonction, un quota carburant de 500 litres par mois et la prise en charge des frais téléphoniques.

- Des honoraires ont été servis à un administrateur par la filiale, la Centrale Laitière du Cap-Bon pour 639 947 dinars hors taxes.

En outre, ladite société a mis à sa disposition une voiture de fonction ainsi que la prise en charge des dépenses y afférentes.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 28 avril 2023**

**Les Commissaires aux Comptes**

**Cabinet M.S. Louzir  
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

**Jaouhar Ben ZID**

**FINOR**

**Faycel DERBEL**